

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 novembre 2022

### COMMANDE PUBLIQUE

## LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE LAURÉATE DU PRIX "POLITIQUE ACHAT RESPONSABLE"

Organisés par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le média achatpublic.com, les "Trophées de la commande publique" récompensent les politiques publiques performantes et durables des collectivités en matière d'achat. Cette année, la Métropole Aix-Marseille-Provence a été désignée lauréate dans la catégorie « Politique achat responsable ».

La Métropole Aix-Marseille-Provence est récompensée pour le déploiement d'une politique d'achat responsable, avec l'élaboration et la mise en œuvre du SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables). Partant de pratiques disséminées au sein des 6 EPCI préexistants à sa création, en 2016, la centralisation des intentions d'achat au sein d'une fonction programmation unique a été un vecteur d'harmonisation des pratiques et de recherche d'efficacité.

### Le prix "Politique achat responsable"

Cette distinction récompense une politique d'achat principalement axée sur la durabilité de la commande publique, en tenant compte non seulement des objectifs de développement durable, mais également du soutien du tissu économique. À l'occasion de cette annonce, **Pascal Montécot, vice-président de la Métropole délégué à la Commande Publique, à l'Aménagement, au SCOT, à la Planification (PLUi), au suivi de la Loi 3DS, a déclaré** : « Je suis très fier de cette récompense, qui couronne l'excellent travail de nos équipes et les efforts de la Métropole pour la mise en place d'une politique d'achat responsable avec l'élaboration du SPASER. Nous mettons tout en œuvre pour répondre aux attentes de nos concitoyens en matière d'enjeux environnementaux et sociaux, et nous nous devons d'être exemplaires en la matière ! »

### Le SPASER fête son premier anniversaire

Le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) a récemment célébré sa première année de mise en œuvre. Adopté le 7 octobre 2021 par le conseil de la Métropole, il vise des objectifs ambitieux d'ici à 2025 : désormais, 100% des marchés publics devront prendre en compte des considérations environnementales, tandis que 30 % devront prendre en compte des considérations sociales, tout en réalisant au minimum 5 % des achats métropolitains auprès d'entreprises relevant de la sphère de l'économie sociale et solidaire.

**La remise officielle du trophée est prévue le 24 novembre 2022 au Salon des Maires.**